



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers

Question écrite n° 58057

Texte de la question

M. Michel Bouvard appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation des infirmiers généraux des établissements publics de santé dont le statut n'a pas évolué depuis de nombreuses années, malgré les assurances données par les ministres successifs d'une meilleure reconnaissance de leur qualité de membres des équipes de directions et de leurs fonctions et responsabilités dans ces établissements. Des négociations ont été engagées dès 1997, mais n'ont toujours pas abouti puisque le projet de modification du décret a été rejeté lors de son passage devant le Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière par l'ensemble des organisations syndicales. Il souhaite donc savoir sur quelles bases le Gouvernement entend reprendre ces discussions et dans quel délai pour intégrer les évolutions intervenant dans ce métier.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58057

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2001, page 1065